

Avril 2016



Tatouages et piercings, quels sont tes droits ?

Droit des Jeunes - AMO www.droitdesjeunes.be

□ Liège, rue St-Rémy 1 | Tél : 04/221 97 41(+36+37+32+569) | Fax : 04/221 96 27 | Mail : ddjliege@yahoo.fr
□ Huy, Quai Dautrebande 7 | Tél : 085/31 71 75

✦ Les tatoos et les piercings, c'est quand je veux, comme je veux ?

Actuellement, une réglementation prévoit que le tatoueur ou le perceur devra avoir un agrément ministériel pour exercer son métier.

Des règles d'hygiène sont imposées, une information claire sur les risques encourus devra être affichée de façon lisible pour le client, qui, lui, devra donner son accord par écrit avant le piercing ou le tatouage.

☹ Ces règles sont importantes car, les aiguilles peuvent être à l'origine de la transmission du sida, des hépatites B et C, du tétanos, et autres bactéries,...

☹ Dans les tatouages, les colorants peuvent aussi être mauvais pour le corps humain.

👉 Il faut donc être attentif et se rendre chez un perceur ou un tatoueur agréé.

✓ La réglementation n'est pas claire en ce qui concerne les mineurs : le tatoueur et le perceur devront se demander si tu as la capacité de décider de te faire percer ou tatouer et tu devras donner ton accord par écrit.



LIEGE

Rue Saint Remy 1, 4000 Liège

Permanences :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le jeudi de 17h30 à 20h (sauf vacances scolaires)

Téléphone :

04 221 97 41 (36 – 37-32-569)

fax : 04 221 96 27

E-mail : ddjliege@yahoo.fr

HUY

Quai dautrebande 7, 4500 Huy

Permanences :
sur rendez-vous

Téléphone : 085 31 71 75

fax : 04.221.96.27

E-mail : ddjliege@yahoo.fr

HANNUT

Route de Tirlemont, 51

Permanence : sur rendez-vous

Téléphone : 085 31 71 75

fax : 04.221.96.27

E-mail : ddjliege@yahoo.fr

Droit des Jeunes - AMO www.droitdesjeunes.be

❑ Liège, rue St-Rémy 1 | Tél : 04/221 97 41(+36+37+32+569) | Fax : 04/221 96 27 | Mail : ddjliege@yahoo.fr
❑ Huy, Quai Dautrebande 7 | Tél : 085/31 71 75